

Ministère de l'éducation nationale
Académie de
NORMANDIE

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 92 professeurs agrégés hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle du corps des professeurs agrégés au titre de l'année 2026

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ACCUEIL
MM PHAL-BELLESSERT	PHAL	MARIE-CHRISTINE	LETTRES MODERNES
M. DURET		EMMANUEL	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION CHIMIE
MM OLIVIER-MARTIN	BLANC	AGNES	SCIENCES SOCIALES
MM KNEIB		MARIE	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
MM TILLET		ANNE MARIE	LETTRES CLASSIQUES
M. LE PERDU		PASCAL	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MM BEGUIER		LAURENCE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MM DEFFONTAINES		VERONIQUE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MM CATENOIX-VASSE	CATENOIX	ISABELLE	GRAMMAIRE
MM GRALL		LAURENCE	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
MM HOUCARD-POIRRIER	HOUCARD	KARINE	LETTRES MODERNES
M. GUILLAUME		SEBASTIEN	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Ministère de l'éducation nationale
Académie de
NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ACCUEIL
M. FARCY		EMMANUEL	MATHEMATIQUES
M. NITAJ		ABDERRAHMANE	MATHEMATIQUES
M. SAUZEDDE		DENIS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
M. HAMELIN		BERTRAND	HISTOIRE
M. TONON		NICOLAS	MATHEMATIQUES
M. THIERRY		OLIVIER	SCIENCES SOCIALES
MM CAHART	TROADEC	PASCALE	ECO.& GEST. OPT MARKETING
M. LEMARQUAND		PHILIPPE	LETTRES MODERNES
MM LEGUERINEL		ANNE	EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL
M. LE DUFF		PIERRE	MATHEMATIQUES
M. GENTIL		STEPHANE	MATHEMATIQUES
M. LAGADEC		LYLIAN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. COSNEFROY		LAURENT	SCIENCES PHYSIQUES
M. ROUSSEL		MATTHIEU	MATHEMATIQUES
M. HAUCHECORNE		FABRICE	ANGLAIS
M. POULIQUEN		ARNAUD	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
M. PENLOU		FRANCOIS	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
M. GUILLARD		CEDRIC	MATHEMATIQUES

Ministère de l'éducation nationale
Académie de
NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ACCUEIL
M. ROUBAUD		GUILLAUME	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
M. COUTABLE		GREGORY	SII OPT INGENIERIE ELECTRIQUE
M. PISAK		SEBASTIEN	SII OPT INGENIERIE ELECTRIQUE
MM GITON	HANIEZ	KATIA	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
M. RENAULT		CYRILLE	MATHEMATIQUES
MM PELLERAY		LYDIE JEANNE EM	ANGLAIS
MM DELON		CATHERINE	LETTRES MODERNES
MM FERNANDES	ANTUNES	MARIE-FRANCE	ESPAGNOL
MM MERCIER	QUILLAUD	PATRICIA	LETTRES MODERNES
MM LORME	GRAFFIN	VERONIQUE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
M. CROMBEZ		CHRISTOPHE	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
M. BERNARD		THIERRY	PHILOSOPHIE
M. SAVALLE		PATRICK	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
M. MAACHE		MOHAMED	SCIENCES PHYSIQUES
MM ALFONSI		ISABELLE	ANGLAIS
MM HAGUE PENNERON	PENNERON	NATHALIE	MATHEMATIQUES
MM HEE		LAURENCE	LETTRES CLASSIQUES
MM VERRIER	PAPILLON	ANNE	ANGLAIS

Ministère de l'éducation nationale
Académie de
NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ACCUEIL
M. LANGLINAY		ERIK	HISTOIRE
MM MAIER		NATHALIE	MATHEMATIQUES
M. THIERRY		CHRISTOPHE	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
M. MAUFAUGERAT		ARNAUD	ARTS APPLIQUES (ENNA)
MM MARIE	GUILLOT	RACHEL	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
M. BERIOUCHE		ACHOUR	SII OPT INGENIERIE ELECTRIQUE
MM VIGNERON	LEMAIRE	ISABELLE	SCIENCES PHYSIQUES-PHYSIQUE APPLIQUEE
M. GRAND		FRANCOIS	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
M. RIGGI		GEORGES	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MM BIMONT		ANNABELLE	ANGLAIS
M. CHOUGAR		RACHID	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. MARINO		PHILIPPE	MATHEMATIQUES
MM MOREL		SABINE	LETTRES CLASSIQUES
M. NANG		NATHAN	MATHEMATIQUES
M. BAILLEUL		CHRISTOPHE	SCIENCES PHYSIQUES-PHYSIQUE APPLIQUEE
M. FRANCE-LANORD		HADRIEN	PHILOSOPHIE
MM AMELINE		HELENE	ANGLAIS
MM LAMY		BRIGITTE	HISTOIRE GEOGRAPHIE

Ministère de l'éducation nationale
Académie de
NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ACCUEIL
MM PAILLARD		FRANCOISE	ANGLAIS
MM GESLOT	MAURICE	FRANCOISE	PHILOSOPHIE
M. HUBERSON		JEAN-LUC	MATHEMATIQUES
MM LOT		MARIE-CHRISTINE	LETTRES MODERNES
M. DEMONFORT		NICOLAS	HISTOIRE GEOGRAPHIE
M. GARNIER		JEAN-MICHEL	MATHEMATIQUES
M. LERICHE		DANIEL	ECO.& GEST. OPT FINANCE ET CONTROLE
MM LEGENDRE TAIT	LEGENDRE	FABIENNE	ITALIEN
MM SENEAL LEROUX	SENECAL	VIRGINIE	LETTRES MODERNES
MM MARTENKA		BRIGITTE	ALLEMAND
M. MAUGER		NICOLAS	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
M. LEVIONNAIS		AURELIEN	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
M. DEMY		EMMANUEL	HISTOIRE
MM MEIER		SABINE	ARTS - ARTS PLASTIQUES
MM SERRANO	SAVEY	CHRISTELLE	LETTRES MODERNES
MM LY	GUENEZ	CECILE	ALLEMAND
MM MACHEFERT	BUCHET	HELENE	PHILOSOPHIE
MM VALOGNES		ANNE SIEGRID	ALLEMAND
MM BOURDON	MORIN	NATHALIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Ministère de l'éducation nationale
Académie de
NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ACCUEIL
MM HENNETEAU	GIROIS	RENEE	SCIENCES DE LA VIE, TERRE ET UNIVERS
MM HEIDMANN		BLANDINE	LETTRES MODERNES
MM GADY		SOPHIE	ARTS - ARTS PLASTIQUES
MM RIOUT		ESTELLE	LETTRES MODERNES
MM DUVAL	THIERRY	SEVERINE	ARTS - ARTS PLASTIQUES
MM SEIGLE		MELANIE	SCIENCES PHYSIQUES
M. DEFORGE		MATHIEU	HISTOIRE

Ministère de l'éducation nationale
Académie de
NORMANDIE

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait le 07/07/2026

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE

La Rectrice

Valérie CABUIL

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés est de 49.82 %, la part des hommes est de 50.18 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés est de 50 %, la part des hommes est de 50 %.